

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ARANDON-PASSINS

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation le 19 novembre 2024

Membres:
En exercice: 23
Présents: 14

Absents: 9
Votants: 14
Pour: 14
Contre: 0

0

Abstention:

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000050.11-2024

SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Véronique GROS

<u>Présents</u>: Mesdames, Messieurs: Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Patricia COUTHON,

Excusées: Fabienne DUPUY (pouvoir A. BOITTIAUX), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS),

<u>Absents</u>: Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO,

Madame le Maire informe l'assemblée, que la Commission Municipale a réuni toutes les Associations le 8 novembre dernier afin de faire le point sur le fonctionnement et les besoins des Associations

Après l'étude faite par la Commission Municipale en charge des Associations et, sa proposition d'attribution, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer les subventions aux Associations selon la répartition suivante :

	MONTANT	
ASSOCIATIONS COMMUNALES	2023	2024
ACCA ARANDON	600	600
ACCA ST HUBERT PASSINS	600	200
ARANDON PASSINS SPORT BOULES	0	1
CHOCOLADORE	0	1
CLUB DIAMANT	300	300
COMITE DES FETES	2 500	1000
CONCERT DANS LE PRE	0	/
FNACA	300	100
IL ÉTAIT UNE FOIS ARANDON PASSINS	400	400
L'ART EN SCENE	0	200
LIVE MUSIC DIMENSION		500
PETANQUE LOISIR ARANDON PASSINS	350	450
RETRAITE ET LOISIRS	400	500
SAVE RIVER		100
SOU DES ECOLES	1 100	1200
USB (FOOT)	0	/
MICHEL MONACO FAN'S	0	50
SOUVENIR Français	200	/
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		
ADMR DE MORESTEL		0
ASSOCIATION ISA	100	100
KARATE MORESTEL	150	0
AMICAL DES DONNEURS DE SANG	150	0
PLAISIR DE LIRE VEZERONCE (PRIMAIRE)	500	550
BIBLIOTHEQUE CREYS (MATERNELLE)	100	0

M Alexandre BOITTIAUX et Jean Paul COTTIER ne prennent pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

VOTE pour l'année 2024, les subventions aux Associations telles que définies ci-dessus **PRECISE** que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2024

AUTORISE Madame le Maire à pendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Véronique GROS